



Rapport de Monitoring des Violations des Droits des prisonniers.

Période du mois d'août 2019.

Plan du présent rapport.

- INTRODUCTION
- CAS DE TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS.
- ENTRAVE A LA LIBERTE
- CAS DE PRIVATION AUX SOINS DE SANTE
- AUTRES VIOLATIONS
- CONCLUSION.
- RECOMMANDATIONS.

. Introduction

Au cours du mois d'Août 2019, ACAT -Burundi a documenté les violations des droits humains pour les personnes privées de liberté en général et ceux poursuivis pour des crimes à caractère politique en particulier. Au cours de cette période, diverses violations des droits des prisonniers et les mauvaises conditions de détention dues à la surpopulation carcérale ont été recensées.

Dans le présent rapport, l'ACAT-Burundi va se focaliser sur les traitements inhumains et dégradants et actes de torture dont sont victimes les prisonniers en général et en particulier, ceux poursuivis pour des crimes à caractère politique se trouvant dans les établissements pénitentiaires de GITEGA, MURAMVYA, BUJUMBURA et RUMONGE.

En dehors de ces cas de maltraitements physiques, d'autres phénomènes de violation à savoir le non-respect des décisions judiciaires, une surpopulation carcérale seront développées.

Les violations constatées sont résumées en trois points à savoir : les traitements inhumains et dégradants pouvant être qualifiés de torture, refus aux soins de santé, atteinte à la liberté et autres violations.

CAS DE TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS

Au cours du mois d'août 2019 concerné par le présent rapport, ACAT – Burundi a constaté qu'un phénomène récurrent de maltraitance des prisonniers et plus particulièrement les prisonniers politiques fait toujours parler de lui dans différents établissements pénitentiaires et surtout dans la prison centrale de Mpimba et celui de Rumonge.

Voici quelques cas de violations des droits des prisonniers à titre illustratif :

1. En date du 02 Août 2019, les agents du Service National de Renseignement à Gitega ont mis à la chambre de correction un détenu du nom de MUNEZERO emprisonné à la maison d'arrêt de Gitega sur accusation de collaboration avec les groupes armés qui ont récemment mené une attaque en province de cankuzo, et de l'escroquerie basée sur un présumé vol d'argent via son téléphone portable. La direction l'a fait sortir de cette cellule de correction en date du 07 août 2019.
2. En date du 05 Aout 2019, des imbonerakure déguisés en comité en charge de la sécurité au sein de la prison de RUMONGE à savoir : NZAMBIMANA Edouard Alias KIRENGE, HAKIZIMANA Cassien, KARENZO Joseph, KARIMU Abdoul Alias KAGAME, un certain MUSEVENI et NSHIMIRIMANA qui résident au bloc numéro 5, ont tabassé un détenu du nom de NDIHOKUBWAYO Jean d'amour sur ordre de leur chef connu sous le nom de HABARUGIRA Jean Bosco.

Ils l'ont sauvagement tabassé jusqu'à ce que du sang coule au travers de ses oreilles, il y a aussi la présence du sang dans ses urines ainsi que le gonflement de ses testicules. La direction a même refusé de l'amener à l'hôpital pour qu'il soit soigné de peur que ce cas soit porté au vu de tout le monde notamment les organisations de défense des droits de l'homme.

3. En date du 08 août 2019, le Major SIMBANANIYE Isaac détenu à la prison de MPIMBA a été contraint par les imbonerakure déguisés en ce qu'ils ont appelé comité de sécurité de déménager de son bloc et a été emprisonné à l'isolement par un imbonerakure dudit comité connu sous le nom de NDIKUMANA Bienvenue alias GANGI, il y a passé toute la journée et sorti le soir sans qu'aucune infraction ne lui soit reprochée.
4. En date du 20 août 2019, un détenu du nom de capitaine NARAMBA Daniel, ex membre des Forces de Défense Nationale a été malmené par un groupe dirigé par le chef de la cellule sécurité dans la prison de RUMONGE connu sous le nom de HABARUGIRA J. Bosco, et dans cette persécution il lui a intimé l'ordre de déménager du bloc 4 où il habitait au block 1 sans motif valable.

- **ENTRAVE A LA LIBERTE**

Une situation anormale se fait toujours remarquer dans la mise en application des jugements rendus par les Cours et Tribunaux burundais. Certains responsables des établissements pénitentiaires refusent toujours de mettre en application des décisions judiciaires rendues par les instances judiciaires.

Les détenus NDIKURIYO Joffrey et Lieutenant Claude NKENGURUTSE respectivement emprisonnés dans les Prisons MURAMVYA et Gitega et acquittés par le Tribunal de Grande Instance de Muha, croupissent toujours en prison sans qu'ils aient des explications et cela en violation de *l'article 262 du Code de Procédure pénale qui dispose que « Le Prévenu qui, au moment du jugement est en état de détention préventive et qui est acquitté ou condamné à une simple amende est mis immédiatement en liberté, nonobstant appel, à moins qu'il ne soit détenu pour une autre cause ».*

Au moment où certains détenus qui ont déjà purgés leurs peines et d'autres ayant été acquittés croupissent encore dans différentes maisons de détention, un certain MANIRAKIZA Julien alias Dume, qui était emprisonné pour vol et port illégal d'armes et connu pour avoir maltraité les détenus accusés de crime à caractère politique, vient de retrouver sa libérée en date du 17 août 2019 sans que même sa peine ne soit purgée. Les détenus se lamentent de deux poids deux mesures qui caractérisent la justice burundaise qui ne considère pas les prisonniers au même pied d'égalité.

- **CAS DE PRIVATION AUX SOINS DE SANTE**

En date du 30 août 2019, le Directeur adjoint de la prison de MPIMBA nommé Samuel, s'est présenté à l'Hôpital prince Régent Charles sur fond de soupçons que les détenus qui y sont internés seraient en passe d'échapper à la justice en s'évadant, il s'est dirigé vers le lit du Major NIMPAYE Joseph et lui a intimé l'ordre de faire ses bagages afin qu'il le ramène à la Prison, heureusement les médecins se sont opposés du fait que l'état de santé de ce patient reste toujours préoccupant. Soulignons que le Major NIMPAYE Joseph croupit toujours en prison alors qu'il avait bénéficié d'une liberté provisoire.

- **AUTRES VIOLATIONS**

Les détenus de la prison de RUMONGE connaissent un problème sérieux de manque d'eau potable et cela cause des maladies. Malheureusement cet établissement accuse un manque criant de médicaments pouvant soigner les détenus contre ces maladies même pour les premiers soins notamment les vermifuges, les antidouleurs et les antibiotiques.

A part ces mauvais traitements dont sont victimes certains détenus dans différentes maisons de détention du Burundi, il s'observe en effet un effectif élevé dépassant la capacité d'accueil des prisons si l'on se réfère au nombre de détenus qu'elles devraient accueillir et le nombre de prisonniers qu'elles comptent actuellement, et cela s'explique par la lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires des prévenus et le fait que même certains qui ont été jugés et purgés leurs peines croupissent encore en prison.

Maison d'arrêt	Capacité d'accueil	Nombre total de prisonniers	Nombre de Prévenus	Nombre de condamnés	Dépassement en Pourcentage
MURAMVYA	100	746 dont 5 enfants	350	391	746 %
MPIMBA	800	3968	2161 hommes, 116 femmes dont 21 nourrissons	1648 hommes, 43 femmes	496 %
GITEGA	400	1131	679	452	282.75%

RUMONGE	800	1085 dont 27 mineurs	331 dont 9 mineurs	754 dont 18 mineurs	135.6%
---------	-----	-------------------------	-----------------------	------------------------	--------

- **CONCLUSION.**

La préparation des élections de 2020 favorise la recrudescence des cas de violations des droits de l'homme et l'impunité, la population carcérale en souffre particulièrement, puisque les détenus poursuivis pour des crimes à caractère politique continuent d'être la cible des imbonerakure qui sont à l'intérieur des prisons pour surveiller et infliger des mauvais traitements aux opposants politiques à l'abri des regards, Acat-Burundi déplore de l'exclusion et du harcèlement à l'endroit des prisonniers politiques comme nous ne cessons pas de le dénoncer.

Les directeurs des établissements pénitentiaires semblent jouer la complicité face aux nombreuses violations qui sont commises au grand jour par les jeunes imbonerakure qui se cachent derrière ce qu'ils ont appelé comité de sécurité en violation de la loi et du règlement qui régissent les établissements pénitentiaires au Burundi.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et fournir un effort pour mettre fin aux récurrentes violations des droits humains dans le milieu carcéral.

- **RECOMMANDATIONS**

A l'endroit du gouvernement du Burundi :

- Au respect des décisions judiciaires en libérant les détenus acquittés.
- De prendre des mesures qui s'imposent pour la non violation des droits des prisonniers et de combattre la maltraitance de certains prisonniers par leurs pairs,
- D'améliorer les conditions carcérales en prenant des mesures de désengorgement des prisons et de traiter sur le même pied d'égalité tous les prisonniers,
- De veiller à la célérité dans le traitement des dossiers judiciaires par les Cours et les Tribunaux,
- D'assurer l'approvisionnement suffisant de la nourriture et des médicaments ou l'accès aux soins de santé pour les personnes en état de nécessité.